

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-023-15638/24/BM

■ Approbation d'une convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux et de matériels à l'association Insertion Solidarité Innovations Sociales - Exercice 2024

81441

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte-tenu de la politique d'actions en matière d'insertion qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Par délibération n° 40/17 du Conseil de Territoire du 13 décembre 2017, a été approuvée la convention pluriannuelle d'objectifs relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux et de matériels à l'association Insertion Solidarité Innovations Sociales.

Par délibération n° 35/18 l'intercommunalité a conclu en date du 23 janvier 2018, avec l'association Insertion Solidarité Innovations Sociales une convention précisant les soutiens apportés aux actions entreprises dans le domaine de l'insertion et notamment l'accompagnement et le suivi des publics en difficulté en proposant une étape de mise en situation de travail dans le processus d'insertion.

L'association envisage pour 2024, de poursuivre ses actions et sollicite en conséquence le renouvellement de la convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux et de matériels, sur les communes d'Istres et de Miramas.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

**Signé le 22 février 2024
Reçu au Contrôle de légalité le 26 février 2024**

Considérant

- Que l'association Insertion Solidarité Innovations Sociales souhaite poursuivre ses actions entreprises dans le domaine de l'insertion par l'économie et la cohésion sociale et notamment l'accompagnement et le suivi des publics en difficulté en proposant une étape de mise en situation de travail dans le processus d'insertion ;
- Qu'elle sollicite la Métropole Aix-Marseille Provence pour le renouvellement de la mise à disposition à titre gratuit, de locaux et de matériels sur les communes d'Istres et de Miramas ;
- Que la Métropole Aix-Marseille Provence entend répondre favorablement à cette demande.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux et de matériels à l'association Insertion Solidarité Innovations Sociales pour l'année 2024.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ